

# GUIDE PRATIQUE DE LA PERMANENCE DE NUIT

Ce guide est destiné à aider le permanent de nuit dans son service.

Il est suggéré au nouveau permanent d'en prendre connaissance.

Edité par le Bureau des Permanences et du 0820 ECOUTE, il est basé sur l'expérience et s'enrichira grâce à chacun d'entre vous. N'hésitez pas à adresser vos suggestions à votre correspondant régional, il nous les transmettra.

Bonne nuit !

Le Bureau des Permanences & du 0820 ECOUTE  
« La transmission du message en première ligne »

# S O M M A I R E

<b>COMMENT FAIRE UNE PERMANENCE TELEPHONIQUE</b>	3 à 7
<b>QUELQUES CONSEILS AU PERMANENT DE NUIT</b>	8 à 13
LISTE DES REUNIONS EN FRANCE	
<b>MISE EN ŒUVRE DE LA 12<sup>ème</sup> ETAPE</b>	
ASSURANCE	
<b>ANNUAIRES</b>	14 à 19
AUTRES FRATERNITES EN DOUZE ÉTAPES	
NUMÉROS UTILES (ALCOOL)	
NUMÉROS UTILES (DIVERS)	
CONTACTS AVEC A.A.	

# COMMENT FAIRE PERMANENCE TELEPHONIQUE

*Document approuvé par la Conférence des Services Généraux française d'avril 2010*

---

*Lorsque n'importe qui, n'importe où, tend la main en quête d'aide, je veux que la main de AA soit là. Et de cela, je suis responsable.*

---

S'inspirant de l'expérience, et dans le respect du Programme et des Traditions, il tente de répondre à certaines questions des permanents et de mieux informer ceux qui souhaitent s'engager dans ce service.

C'est un document général qui s'applique tout ou partie suivant le contexte particulier d'une permanence : permanence de jour, permanence de nuit, dans un local AA ou à son domicile.

Il ne remplace en aucun cas les dossiers détaillés diffusés, le cas échéant, par les différents services de permanence, dépendants d'un Intergroupe, d'une Région, du bureau national. Ces dossiers restent les outils indispensables d'une permanence efficace et responsable.

---

## **C'EST EN DONNANT QUE L'ON RECOIT**

Notre Douzième Etape et notre Cinquième Tradition – transmettre le message des AA – constituent le service de base de notre Mouvement : c'est là notre objectif premier et notre principale raison d'être.

Il y a donc plus chez les AA qu'un ensemble de principes : il s'agit d'une association d'alcooliques engagés dans l'action.

Transmettre le message, c'est progresser.

Aider l'alcoolique qui souffre encore à connaître les joies de l'abstinence, c'est notre propre sauvegarde.

## 1- En décrochant

Il n'est pas possible de définir à l'avance les termes à utiliser pour se présenter au téléphone : ceci est laissé à l'appréciation de chaque permanent et dépendra de la situation individuelle de celui-ci. Il va de soi que dans un local AA réservé à la permanence, le permanent annoncera sans hésiter « Permanence des Alcooliques Anonymes ». Toutefois, effectuant une permanence à domicile, il pourra se présenter de manière différente, ne sachant pas à l'avance si on l'appelle dans le cadre de la permanence ou non. Dans ce dernier cas, un « Allo ! J'écoute... » ou « Allo, *Untel* écoute... » courtois, anonyme ou non, peut suffire.

## 2- Qui nous appelle ?

Le permanent reçoit principalement deux types d'appels :

- ✓ Des questions d'ordre pratique : renseignements relatifs aux horaires et lieux de réunions, demandes d'organisation d'une information publique, etc.
- ✓ Des « appels à l'aide » : il peut s'agir d'un premier contact avec le Mouvement ou de l'appel d'un ami connaissant les AA, abstinent ou non, cherchant réconfort ou souhaitant simplement s'exprimer...

Ci-après, nous nous attacherons essentiellement à cette deuxième catégorie d'appels.

Pour décider de la suite à donner à l'entretien, nous essayons de savoir ce qui motive l'appel et d'où il émane.

- ✓ Problème d'alcool pour la personne qui appelle ou un problème d'alcool d'un tiers (entourage) ?
- ✓ Contact précédent avec AA ?
- ✓ La personne concernée par l'alcoolisme souhaite-t-elle vraiment être aidée ? N'essaie-t-on pas de lui imposer une solution ?

Quand l'entretien s'achève, nous ne craignons pas d'employer une formule de politesse, par exemple « Merci de votre appel... Bon courage... A votre service... ».

## 3- Ecouter d'abord

Celui qui appelle peut ne pas avoir d'idée précise de ce qu'il cherche ; souvent, il sait seulement que AA existe et s'occupe de problèmes relatifs à l'alcool. Le premier appel n'est pas facile, qu'il émane d'un alcoolique ou d'un proche, et notre interlocuteur peut mettre un certain temps à s'exprimer. Nous essayons de faire preuve d'une grande capacité d'écoute sans jamais paraître lassés.

Toutefois, nous ne laissons pas les appels se prolonger indéfiniment. Il est important que la ligne téléphonique de la permanence ne soit pas « bloquée » : d'autres appels attendent peut-être.

#### **4- « Douzième Etape »**

Nous expliquons à notre correspondant que nous sommes des hommes et des femmes éprouvant des problèmes avec l'alcool, et que nous sommes parvenus à l'abstinence par la mise en œuvre du Programme des Alcooliques Anonymes.

Nous ne prétendons pas parvenir à arrêter la consommation d'alcool par un simple contact téléphonique : le rétablissement de l'alcoolique implique la pratique de notre Programme et la participation aux réunions d'un groupe Alcooliques Anonymes.

Une condition préalable à toute poursuite de la démarche est que ce soit la personne concernée par le problème d'alcool qui manifeste elle-même le désir d'être aidée. L'expérience démontre que les démarches initiées par des tiers sont vouées à l'échec à plus ou moins long terme.

Nous lui proposons donc de rencontrer des amis abstinents qui pourront lui faire connaître le mouvement AA et lui faciliter l'accès à une réunion. On appelle souvent « 12<sup>ème</sup> Etape » cette démarche consistant à se rendre auprès d'un « alcoolique qui souffre encore » pour lui transmettre notre message.

S'il accepte cette proposition, nous prenons note de ses coordonnées utiles afin de pouvoir mener à bon terme ce « travail de 12<sup>ème</sup> Etape » (si possible au moins son prénom et le numéro de téléphone permettant de le rappeler). Nous lui promettons le respect de son anonymat.

L'organisation pratique de cette rencontre (« 12<sup>ème</sup> Etape ») est réglée différemment suivant les entités concernées et se trouve détaillée dans les différents dossiers de permanence.

Très souvent, la tâche du permanent consiste à transmettre les renseignements obtenus à d'autres amis (« contacts de groupe » ou « volontaires 12<sup>ème</sup> Etape » renseignés dans les dossiers de permanence) qui se chargeront de reprendre contact avec l'appelant.

Nous sommes heureux de partager avec eux la joie d'avoir transmis le message et nous n'hésitons pas à leur demander de nous tenir au courant.

Nous savons que la personne qui a exprimé le désir d'arrêter de boire peut changer d'avis et nous devons donc agir le plus vite possible.

Le but final de notre message est que tout « alcoolique qui souffre encore » soit accueilli le plus rapidement possible dans une réunion AA

#### **5- Réconfort**

Bon nombre d'appels émanent d'amis AA qui cherchent un peu de réconfort. Leur répondre est aussi le rôle de la permanence, mais nous insistons toujours sur l'importance de la participation aux réunions.

Il est bon de rappeler à l'ami AA en difficulté qui nous appelle, que des amis de son groupe d'attache lui ont très probablement confié leurs numéros de téléphone et qu'il ne doit pas hésiter à les appeler.

Nous essayons de ne pas éterniser la conversation en expliquant que la ligne téléphonique doit être à la disposition de tous : un Programme n'est jamais terminé, mais une conversation ne peut être interminable. Nous n'essayons pas de « faire AA » par téléphone.

Nous gardons confidentiel tout ce que nous avons appris.

## **6- Parents et proches**

Les parents et les proches de personnes qui boivent téléphonent fréquemment aux AA. Nous leur expliquons que nous ne pouvons pas aider la famille, mais seulement la personne même qui a un problème d'alcool, dès l'instant où il fait appel à nous.

Nous communiquons les coordonnées des « Groupes Familiaux Al-Anon – Alateen » qui viennent en aide aux proches des alcooliques.

## **7- Renseignements et informations**

La permanence facilite la circulation de l'information à l'intérieur du Mouvement (adresses de groupes, heures de réunion, calendrier des services,...). Nous répondons sans réserve à ces questions.

Moyennant l'accord préalable des intéressés, les dossiers de permanence mentionnent explicitement les coordonnées des responsables des différents services.

Pour les demandes d'information ou de documentation (centre d'alcoologie, écoles, entreprises, presse, médecine, étudiants, séances d'information publique,...), nous notons de la façon la plus complète possible les coordonnées de notre correspondant et nous les transmettons au responsable mentionné au dossier de permanence (info publique, santé, justice,...) qui assurera le suivi.

Des renseignements utiles sont aussi disponibles sur le site web [www.alcooliques-anonymes.fr](http://www.alcooliques-anonymes.fr)

## **8- Médecins, cliniques, hôpitaux**

Lorsqu'il nous est demandé un avis sur les médecins ou sur les institutions qui s'occupent des alcooliques, nous expliquons que AA ne donne pas de tels avis, mais que des réunions d'Alcooliques Anonymes se tiennent dans certains hôpitaux et cliniques.

Si nous disposons des coordonnées de ces réunions, nous pouvons les communiquer. Si non, nous proposons à notre correspondant de nous rappeler le temps de nous renseigner, soit nous le rappelons nous-mêmes.

## **9- Autres régions, autres pays, autres dépendances**

L'appel que nous recevons peut concerner une autre région, un autre pays ou une autre dépendance. Dans ce cas, nous fournissons les coordonnées de la permanence régionale ou nationale qui convient (dossier de permanence). S'il s'agit d'un pays étranger non mentionné dans notre dossier, nous suggérons de faire appel au Bureau des Services Généraux pendant ses heures d'ouverture.

D'une façon générale, nous essayons, dans la mesure de nos moyens, de faciliter au maximum les démarches à accomplir pour rencontrer AA.

## 10- Appels difficiles

Certains correspondants abordent des problèmes étrangers à l'alcoolisme ; d'autres peuvent chercher à nous faire prendre position sur des sujets qui ne concernent pas notre association. Nous n'entamons pas de tels dialogues. Nous pouvons cependant reprendre la conversation sur notre choix de vivre sans alcool.

Le dialogue peut s'avérer impossible avec quelqu'un d'agité ou d'agressif. Nous pouvons être obligés d'y mettre fin avec fermeté, sans toutefois perdre de vue que nous parlons probablement à un malade.

En tous cas, nous ne prolongeons pas l'écoute au-delà du supportable.

## 11- Ce que les AA ne font pas

- AA ne mène pas de campagne de recrutement pour convaincre les alcooliques de se joindre à eux. AA existe pour les alcooliques qui ont le désir d'arrêter de boire.
- AA ne fait pas de vérifications auprès de ses membres afin de s'assurer qu'ils ne boivent pas. Il incite plutôt les alcooliques à s'aider entre eux.
- AA n'est pas une organisation religieuse. Chaque membre est libre d'avoir des idées personnelles sur le sens de la vie.
- AA n'est pas une organisation médicale et ne donne pas d'avis médicaux ou psychiatriques. AA ne dirige aucun hôpital, clinique ou centre de soins et ne dispense pas de services infirmiers.
- AA n'est lié à aucune autre organisation, mais coopère avec celles qui s'occupent de l'alcoolisme. Certains membres travaillent pour de telles organisations, mais à titre personnel, non comme représentants des AA.
- AA n'accepte pas d'argent de sources extérieures, qu'elles soient privées ou gouvernementales.
- AA n'offre aucun service social, ne procure pas de gîte, de nourriture, de vêtements, de travail ou d'argent. Il aide l'alcoolique à rester abstinent afin qu'il se procure ces choses lui-même.
- L'existence de AA repose sur le principe de l'Anonymat. Les AA ne veulent pas que les noms des membres soient cités à la télévision, à la radio ou dans les journaux. Les membres ne dévoilent pas les noms d'autres membres aux personnes extérieures au Mouvement. Les membres n'ont pas de honte à appartenir aux AA. Ils ne veulent qu'encourager plus d'alcooliques à demander l'aide des AA en leur garantissant que leur anonymat sera respecté.

## 12- Conseils pratiques

Afin de ne pas faire preuve de trop d'hésitations, nous nous efforçons de bien connaître le dossier de permanence.

Nous n'en modifions pas le contenu : ceci relève de la responsabilité du service de permanence. Si toutefois, nous estimons qu'une mise à jour est nécessaire, nous en avertissons sans délai les responsables.

Lorsque nous nous sommes engagés à assurer la permanence, nous sommes prêts à l'heure et nous terminons à l'heure. Si un empêchement survient, nous prenons à temps nos dispositions pour être remplacés.

# QUELQUES CONSEILS AU PERMANENT DE NUIT

L'expérience des « anciens » met en évidence certaines spécificités qu'il est important de connaître et dont il est vraiment recommandé de tenir compte.

Les principes de la permanence de jour restent par ailleurs également valables.

En assurant ce service, vous devenez, pendant quelques heures, « la voix des Alcooliques Anonymes ». Cependant, vous ne transmettez toujours que votre expérience (emploi de la 1<sup>ère</sup> personne du singulier).

## **Particularités :**

- la permanence se tient par principe à plusieurs mais il est admis qu'une permanence de nuit puisse se faire seul. Pensez cependant que, même à votre domicile, vous pouvez chercher à vous faire accompagner, ne serait-ce que pour quelques heures.
- Elle dure de 21 heures à 9 heures le lendemain, soit 12 heures d'affilée
- les personnes qui appellent sont souvent en difficulté
- certains appellent à défaut de pouvoir joindre d'autres permanences du type SOS

## **Pré requis :**

- 2 années d'abstinence semblent une condition généralement préférable pour un certain équilibre émotionnel (ne pas se



laisser envahir par l'émotionnel de l'appelant tout en conservant de l'empathie)

- expérience de permanence de jour et/ou de réponse à des amis au téléphone (répondeur ou autre)
- aval indispensable de votre comité de groupe (pas d'amis laissés dans la nature)

### **Outils :**

- chemise de nuit (remise par le correspondant)
- liste des réunions en France
- numéro de téléphone fixe (pas de transfert du 0820 ECOUTE sur un portable) – tout opérateur

### **Opportunités :**

- temps de disponibilité réelle, avec la certitude d'avoir des personnes au téléphone et de passer des moments riches et forts
- temps long à passer en union et collaboration avec sa puissance supérieure

### **Recommandations :**

- prévoir de pouvoir dormir après (tout à fait déconseillé d'aller travailler dans la foulée)
- lieu confortable avec fauteuil, café, boissons, ...
- certains prévoient des choses à faire entre deux (les appels n'arrivent généralement pas en continu)
- aux alentours de 3 heures du matin, il y a un creux de quelques heures souvent, qui permet de s'assoupir
- fatigue et état émotionnel sur 12 heures sont à respecter, se donner l'autorisation de décrocher le téléphone un petit moment si le besoin s'en fait vraiment ressentir.

- si quelque chose vous a fortement touché émotionnellement, ne restez surtout pas tout seul avec, au moins le lendemain.
- la règle générale, le jour, est que les appels durent en moyenne 10 minutes et jamais plus de 20 minutes (les répétitions sont un signal que le tour est fait). Les « anciens » de la nuit, qui savent écourter les appels du type « diarrhée verbale » ou de personnes alcoolisées, disent que certains appels « forts » justifient d’y passer plus de temps. Agir avec discernement, chaque appel a droit à une réponse (pratique : le signal d’appel, service gratuit à installer sur votre ligne).
- Respecter votre anonymat et celui de votre interlocuteur. Il n’est pas souhaitable de personnaliser par trop votre contact. Ne laissez pas vos coordonnées personnelles, si la personne souhaite rappeler, elle rappellera la permanence des AA, et aura un autre jour d’un autre permanent un message identique à celui que vous lui avez donné.
- Certains appels peuvent nécessiter la mise en place d’une action de contact de 12<sup>ème</sup> étape. Notez alors les coordonnées de votre interlocuteur s’il le souhaite et transmettez l’information le lendemain à votre correspondant (ne faites pas tout vous-mêmes).

# LISTE DES REUNIONS EN FRANCE

**Le permanent doit avoir en sa possession la liste des réunions AA en France (référence B62 du catalogue Littérature) dans une version la plus récente possible.**

Des changements s'opèrent régulièrement et, même une version récente, n'est peut être pas totalement à jour. Le permanent est invité à prendre quelques précautions oratoires sur ce point.

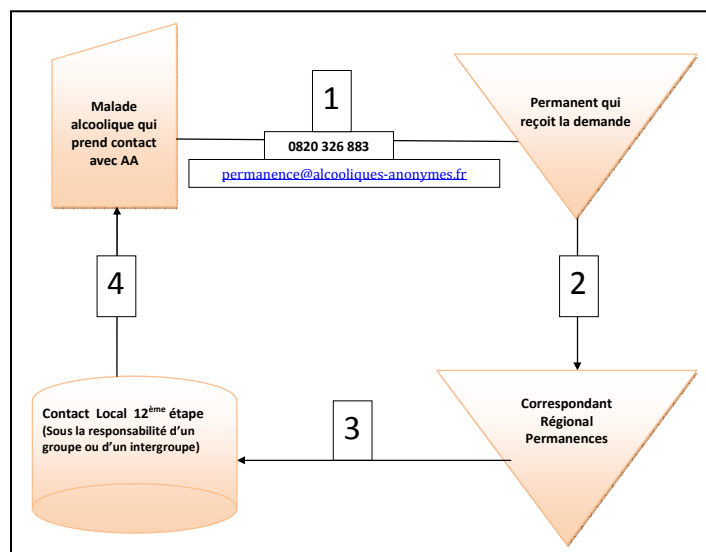
Les dernières modifications sont généralement disponibles sur le site [www.alcooliques-anonymes.fr](http://www.alcooliques-anonymes.fr).

Un appel ultérieur à la permanence de jour peut, dans certains cas, s'avérer une réponse.

Il est utile de rappeler que la permanence 0820 ECOUTE est, par essence, géographiquement décentralisée.  
N'oubliez pas que votre interlocuteur peut ainsi se trouver à l'autre bout de la France.

---

## MISE EN ŒUVRE DE LA 12<sup>ème</sup> ETAPE



possible mais pas forcément « dans la minute » ou « dans l'heure ».

Bien entendu, avant de proposer un contact de 12<sup>ème</sup> étape, le permanent vérifiera si celui-ci peut-être mis en œuvre relativement aisément : demander la ville où la personne se trouve et vérifier qu'il y a un groupe « dans les environs ». *Nb : la notion « d'environ » ne peut pas être définie plus précisément car elle varie beaucoup suivant le lieu, la densité des groupes et la facilité des déplacements.*

**Chaque personne qui souhaite rencontrer un membre AA laisse au permanent un prénom et un numéro de téléphone où il pourra être facilement appelé.**

Le permanent transmet ce contact au correspondant permanences de la région concernée (voir ci-dessous).

Le permanent veille à la confidentialité des échanges qu'il a pu avoir avec la personne dont il transmet le contact.

Le permanent qui a transmis le contact n'a pas à le suivre, le relais est passé dans la confiance.

Le permanent prendra cependant quelques précautions d'usage afin de ne pas prendre d'engagement sur un délai de contact dont il n'a pas lui-même la maîtrise. Il expliquera à la personne qu'elle sera rappelée le plus rapidement

### Comment contacter le correspondant régional ?

Le permanent possède dans les documents de la permanence une liste comportant les **coordonnées téléphone et mail d'un contact par région**. Il contacte le correspondant par le moyen qui lui est le plus pratique : un appel téléphonique, un SMS ou un message mail.

Les transmissions peuvent être par exemple regroupées en fin de permanence pour ne pas perturber le déroulement de celle-ci (la ligne de permanence doit être laissée libre pour les appels entrants).

**Un contact de 12<sup>ème</sup> étape sera proposé, si la personne qui appelle est à priori disposée à tenter l'expérience d'une réunion.**

## ASSURANCE

Si vous effectuez la permanence de nuit ailleurs qu'à votre domicile, pensez à vérifier les conditions d'assurance.

En particulier, si la permanence est effectuée dans un local AA (local d'intergroupe, salle de réunion) en dehors des horaires mentionnés sur le carnet des réunions en France (B62), vous devez faire une demande d'extension d'assurance auprès du BSG suivant la formule et les délais en vigueur.

Etudiez ce point avec votre correspondant régional.

---

## **AUTRES FRATERNITES EN DOUZE ÉTAPES**

Rappelons-nous que nous ne sommes pas en mesure de transmettre le message d'autres mouvements, y compris celui des AL-ANON même si leur programme est calqué sur celui des AA et même si nous le pouvions, **nous ne sommes pas en permanence AA pour cela.**

Notre rôle se limitera à transmettre (si nous les avons) des coordonnées qui permettront à votre interlocuteur de prendre contact avec ces mouvements.

---

### **Groupes familiaux AL-ANON / ALATEEN**

Pour les parents, familles, amis de personnes ayant un problème d'alcool.

**01 42 81 97 05**

E-mail : [al-anon.alateen@orange.fr](mailto:al-anon.alateen@orange.fr)

<http://al-anon-alateen.fr/>

## QUELQUES AUTRES FRATERNITES

Il existe d'autres fraternités utilisant le programme en 12 étapes des AA dans le but de se rétablir d'autres formes d'addictions.

Nous vous en donnons une liste **sous réserve**.

**A B A** - Anorexiques Boulimiques Anonymes

Téléphone 24h/24 : 02 96 33 38 64

<http://abafrance.free.fr/>

**COCAÏNOMES ANONYMES**

<http://www.cafrance.org/> - Email : [info@cafrance.org](mailto:info@cafrance.org)

**D A** - Débiteurs Anonymes

Répondeur : 01 45 40 35 94 - Email : [contact@debiteursanonymes.org](mailto:contact@debiteursanonymes.org)

<http://www.debiteursanonymes.org/>

**D A S A** - Dépendants Affectifs et Sexuels Anonymes

Répondeur : 06 70 10 60 07 – Email : [info.dasa@ml.free.fr](mailto:info.dasa@ml.free.fr)

<http://dasafrance.free.fr/>

**ÉMOTIFS ANONYMES**

Répondeur : 06 84 52 27 07 – Email : [emotifsanonymesfrance@gmail.com](mailto:emotifsanonymesfrance@gmail.com)

<http://www.emotifsanonymes.eu/>

## **NARCOTIQUES ANONYMES**

**Numéro Vert®: 0 800 88 12 88**

<http://www.narcotiquesanonymes.org/>

## **Groupes familiaux NAR-ANON**

**Téléphone : 01 39 31 13 52 - E-mail : [naranonfrance@yahoo.fr](mailto:naranonfrance@yahoo.fr)**

<http://naranonfrance.wordpress.com/>

## **O A - Outre-mangeurs Anonymes**

**Téléphone : 01 43 36 22 67 - 06 89 25 93 81**

<http://oainfos.org/>

## **W A - Work Anonymes**

<http://workanonymes.free.fr/>



## NUMÉROS UTILES (ALCOOL)

### **Ecoute Alcool**

0 811 91 30 30

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

### **Alcool Assistance (La Croix d'Or)**

08 21 00 25 26

<http://www.alcoolassistance.net>

[alcool.assist@wanadoo.fr](mailto:alcool.assist@wanadoo.fr)

### **La Croix Bleue**

01 42 28 37 37

<http://www.croixbleue.fr/>

### **Fédération Nationale des Amis de la Santé**

03 88 56 09 65

<http://www.f-n-a-s.com/>

### **Fédération Nationale Joie et Santé**

05 49 50 63 51

Email ; [alcoolecoute-fmjs@wanadoo.fr](mailto:alcoolecoute-fmjs@wanadoo.fr)

### **SOS Alcool Femmes**

01 40 15 90 17

<http://alcoolfem.pagesperso-orange.fr/>

### **Vie Libre**

01 47 39 40 80

<http://www.vielibre.org/>

## NUMÉROS UTILES (DIVERS)

<b>Ecoute Cannabis</b>	0 811 91 20 20
------------------------	----------------

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

<b>Drogues Info service</b>	08 00 23 13 13
-----------------------------	----------------

Appel gratuit depuis un poste fixe	01 70 23 13 13
------------------------------------	----------------

<b>Tabac info service</b>	Du lundi au samedi de 9h à 20h	38 89
---------------------------	--------------------------------	-------

Numéro indigo® - 0,15 €/mn

### SOS Amitié

numéros locaux accessibles par le site

<http://www.sos-amitie.com/>

## AUTRES NUMÉROS UTILES

SAMU SERVICE MÉDICAL D'URGENCE	15
SAMU SOCIAL PERSONNES SANS ABRIS	115
CENTRALISATION TOUTES URGENCES	112
POLICE SECOURS	17
POMPIERS	18
SIDA INFO SERVICE	0800 840 800
HEPATITES INFO SERVICE	0800 845 800
ALLÔ ENFANCE MALTRAITÉE	119
VIOLENCES CONJUGALES	3919

# CONTACTS AVEC AA

## SITE INTERNET PUBLIC

[www.alcooliques-anonymes.fr](http://www.alcooliques-anonymes.fr)

**CE SITE COMPORTE UNE RUBRIQUE SPECIFIQUE POUR LES  
CONTACTS DES PROFESSIONNELS**

**AINSI QU'UN SERVICE DE PERMANENCE PAR INTERNET**

---

## CONTACTS POUR LES MEMBRES ET POUR LES PROFESSIONNELS

### SERVICES GÉNÉRAUX A.A. FRANCE

29, Rue Campo Formio - 75013 Paris

**Téléphone : 01 48 06 43 68**

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

[bsg@aafrance.fr](mailto:bsg@aafrance.fr)

Site interne pour les membres : <http://bsg.alcooliques-anonymes.fr>

---